

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 20 FEVRIER 2021 à 10 h 30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Josette GUERRIER, MM Christophe COTTAREL, Marc SOLFOROSI, Adjointes au Maire.
MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Mme Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à B. REY), M. Gilles BRIENS, Mme F. POINTON-SCHOENAUER

Secrétaire de séance : Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE

Date de la convocation : 15 février 2021

Date de l'affichage : 15 février 2021

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 23 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire explique qu'une incertitude juridique est soulevée quant à la possibilité de réunir les conseils municipaux dans le contexte sanitaire actuel sans la présence du public. Afin de sécuriser juridiquement les délibérations, M. le Maire propose au conseil municipal de siéger à huis-clos.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de siéger à huis-clos (délibération n°D2021_005)

Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE demande : a-t-on un délai ou une idée de quand le huis clos pourra être levé ? Est-ce qu'une retransmission serait possible ?

M. le Maire répond que pour le moment pas d'avancée à ce sujet, les mesures sont toujours les mêmes et la retransmission car ce serait prendre un risque sur les délibérations du conseil.

I – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : FOOD-TRUCK (Délibération n° D2021_006)
--

M. le Maire présente la demande de deux personnes, souhaitant s'installer sur la commune pour de la restauration ambulante en food-truck.

Une première demande concerne un food-truck qui serait présent le vendredi midi et soir.

La seconde demande (émanant d'un spinosien) concerne un food-truck qui serait présent le jeudi, le samedi et le dimanche de 18h à 22h.

L'emplacement retenu est la place Utrillo. Les food-truck devront être autonomes.

Une convention d'occupation du domaine public sera signée. Cette convention sera établie à titre précaire.

Le conseil municipal doit statuer sur le prix de la redevance d'occupation du domaine public par les food-truck, l'occupation du domaine public ne pouvant être gratuite.

M. le Maire propose 3 tarifs :

- 1€ par jour
- 5 € par jour
- 10 € par jour

M. le Maire met au vote les tarifs :

- 7 voix pour le tarif à 1€
- 3 voix pour le tarif à 5€
- 3 voix pour le tarif à 10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité, de fixer la redevance d'occupation du domaine public des food-truck à 1€ par jour.

Cette redevance pourra être révisée.

II – MUTUELLE INTERCOMMUNALE

Les communes peuvent faire bénéficier leurs habitants d'une complémentaire santé mutualisée, à moindre coût et accessible à tous.

La question de la mise en place d'une mutuelle intercommunale est soumise au conseil municipal.

Après débats, M. le Maire propose d'affiner ce sujet. Mme B. FROMONT apportera des éléments, car des communes du Rhône se sont regroupées pour proposer une mutuelle intercommunale.

III – ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE SOREAL POUR LE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER ET L'EXTENSION DE LA CARRIERE DES RIVES DU BEAUJOLAIS SITUEE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE ANSE ET DE LIMAS, DU 22/02 AU 26/03/2021

Le dossier d'enquête sera disponible à partir du 22/02/2021. Un lien de téléchargement du dossier sera transmis aux élus.

Une information sera mise à la disposition des administrés sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal devra donner un avis sur ce dossier avant le 9 avril 2021.

IV – SYNDICATS DES EAUX D'ANSE ET REGION : COMPTE-RENDU ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le compte-rendu de la séance du comité syndical du 19/01/2021, et le rapport sur les orientations budgétaires sont mis à la disposition des élus.

Des gros travaux sont en cours sur un bassin. C'est un syndicat qui investit sur le réseau d'eau potable.

Le tarif de l'eau est maintenu, il est raisonnable. En cas de problèmes, les administrés ne doivent pas hésiter à faire remonter l'information, car parfois cela peut venir du réseau d'eau.

V – ENVIRONNEMENT

M. C. COTTAREL explique que dans le cadre du projet de territoire, il a été demandé un inventaire des besoins et des enjeux environnementaux, autour de trois grands axes :

- biodiversité (adaptation au climat, projet de l'ancienne peupleraie, gestion différenciée, eaux de ruissellement ...)
- nuisances (déchets sauvages, contrainte du bruit [mais ce n'est pas dans notre périmètre])
- développement durable (friche industrielle, rénovation énergétique des bâtiments ...)

La question des déplacements et de la GEMAPI a été également ajoutée.

Le recueil exhaustif des préoccupations sur le territoire de la CCDSV doit se faire avant le 22/03.

Une synthèse sera faite, et un plan d'action sera mis en place, mais pas avant l'été.

M. le Maire : Tout ce dossier sera régulé par les budgets, comment les petites communes avec peu de budget pourront agir sans se laisser imposer les actions via le PCAET qui est encore très confus ? Ce recueil est la première action concrète.

M. J-P PILLON : a-t-on un planning ?

M. C. COTTAREL : après le recueil qui doit être envoyé le 22 mars, un plan d'action est à venir, si tout va bien sur le 1er semestre 2021.

Nous n'aurons rien de concret avant l'été.

M. le Maire : il faut d'abord que la CCDSV précise le projet de mandat, l'objectif est que la stratégie soit présentée par la CCDSV en janvier 2022.

VI – BIBLIOTHEQUE

Un point est fait sur la réunion qui a été organisée le 04/02/2021 par la CCDSV avec l'ensemble des bibliothèques de la CCDSV.

La commune de St Bernard a manifesté son souhait de créer un tiers-lieu dans la bibliothèque, avec un local qui vit pour faire notamment des jeux. Des animations seront lancées pour en faire un lieu interactif (ateliers couture, animation jeunes enfants ...)

Pour cela, du nouveau mobilier a été acheté, la fibre est désormais installée.

M. DESMOULIN, Vice-Président en charge de la culture, est très intéressé par le sujet.

D'autres bibliothèques municipales sur le territoire souhaitent seulement être un lieu de retrait et de dépôt de livres.

Il a été souligné que les bibliothèques étaient trop déconnectées de la médiathèque. Des animations seront faites par la médiathèque dans les bibliothèques.

M. J-P PILLON : quel est le montant de l'investissement ?

M. le Maire : 5 000 euros environ pour les meubles, l'aménagement des lieux (fauteuils, canapé, table...)

L'inauguration du tiers-lieu du 27/02 est annulée.

VII – REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Le Règlement de Publicité qui couvrait les communes de Misérieux, St Bernard, St-Didier-de-Formans, Reyrieux, Toussieux et Trévoux, du 11 mai 1995, est devenu caduc le 14/01/2021.

M. C. COTTAREL explique que le projet d'élaboration d'un nouveau Règlement Local de Publicité (RLP) a été abordé en commission environnement.

La procédure d'élaboration d'un RLP est la même que celle appliquée pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, comprenant une enquête publique.

A ce jour, c'est le règlement national du Grenelle qui s'applique.

M. C. COTTAREL propose de se laisser un peu de temps, de construire le projet et d'affiner le projet.

VIII – CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)

M. le Maire fait le point sur la mise en place par le gouvernement des CRTE.

Les CRTE contiennent les projets communaux et intercommunaux, de 2022 à 2026, qui s'inscrivent dans le projet de territoire de la CCDSV. Un dossier inscrit dans le CRTE aura plus de chance d'être subventionné.

Les CRTE doivent être signés avant la fin juin. Les projets du mandat doivent être envoyés avant le 12/03.

M. le Maire a saisi l'Association des Maires Ruraux et le Cabinet du Ministre M. Bruno LEMAIRE. Il lui a été répondu que les CRTE ne vont pas devenir une conditionnalité pour l'obtention de subventions locales.

M. le Maire explique qu'il n'était pas d'accord pour que la communauté de communes arbitre les projets des communes, et que son objectif est de préserver la commune.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Réunions

CCAS : vote du budget 2021 le samedi 20/03 à 10h

Commission des Finances : Samedi 20/03 à 11h

⇒ Travaux

Des arbres et des haies ont été plantés par les services techniques.

Un travail est en cours pour remplacer les plaques de rue manquantes.
Chantier de l'Espace Multiloisirs : problème de rouille sur la charpente métallique.
Le garde-corps situé rue du Stade, près du pont, sera complété et poursuivi.
A l'Espace Chabrier, toutes les menuiseries ont été poncées et repeintes. Les travaux de réparation des fissures seront programmés prochainement.
Chemin des Erables, un poteau du SieA sera prochainement déposé.
La boîte à livres et les nichoirs seront posés la semaine prochaine.
La matérialisation de la place pour PMR (personne à mobilité réduite) sur la Place Utrillo sera prochainement terminée.
M. C. COTTAREL informe qu'il a sollicité les services de la CCDSV pour éliminer les chenilles processionnaires sur le chemin de halage. Une information sera par ailleurs diffusée sur ce sujet pour sensibiliser la population.
Une alerte sera faite auprès de la CCDSV suite aux dégradations faites Chemin de Halage.

⇒ Partenariat IET Lyon / Commune / Association Spinosa

Les étudiants seront présents à partir du 09/03 sur la commune.

⇒ Nettoyage de Printemps

Il aura lieu le 13/03.

⇒ Chemin du Bourguignon

La remise en état du chemin est toujours en discussion avec la CCDSV et l'entreprise chargée des travaux.

Un balayage a été demandé, mais cela n'a pas été fait correctement.

⇒ Animations

L'animation du tiers-lieu à la bibliothèque est repoussée en raison du contexte sanitaire.

La Classe en 0 organise une vente de fromage en mode click and collect.

Le Sou des Ecoles organise une vente de plants et de bulbes.

Une incertitude demeure sur la possible organisation de la Course des Bords de Saône.

⇒ Associations

Un point sera fait avec les associations concernant l'attribution des subventions pour 2021. M. F. PATIN précise que lorsqu'une association bénéficie d'un prêt de matériel, ou d'une mise à disposition d'une salle, c'est une forme de subvention, la commune est en droit de demander les comptes de l'association.

⇒ Panneau lumineux

Il est en panne en raison d'un problème d'étanchéité. Il sera prochainement déposé et remplacé.

⇒ Vidéo protection

Le 22/02 des entreprises présenteront leurs devis.

⇒ Ordures ménagères

M. J-C LAMBERT indique qu'une réunion est prévue le 23/02 pour faire le point sur l'organisation de la collecte des ordures ménagères sur la commune. A signaler :

- des problèmes de collecte au lotissement des Guillermines
- au Bourguignon : des poubelles ne sont pas rentrées.

⇒ Etude plan de circulation

Le bureau d'études SETEC a fait un retour sur les comptages routiers. L'analyse du bilan du bureau d'études sera faite en commission.

⇒ SleA

L'opérateur FREE arrive bientôt sur le réseau fibre du SleA. Bientôt tous les grands opérateurs nationaux seront disponibles sur le réseau.

⇒ Conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP

Le 16/02, M. le Maire, M. F. PATIN et Sylvie JAMBON ont rencontré M. BENIER Pascal, Conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) Cela a été l'occasion de faire le point sur les finances de la commune.

La commune a une bonne situation financière. Elle a la possibilité d'augmenter les impôts. Une bonne capacité d'investissement est dégagée chaque année. La commune n'a pas beaucoup d'endettement.

Ainsi, pour le projet de l'espace multiloisirs, la commune n'a pas entamé sa trésorerie, n'a pas eu recours à l'emprunt, et a obtenu beaucoup de subvention (près de 40%)

M. F. PATIN précise que la commune a 16 mois de trésorerie (ou fonds de roulement) alors qu'en moyenne il faut 3 à 4 mois de trésorerie pour une commune pour fonctionner normalement.

⇒ Communication

- Site internet

Il sera mis en ligne fin février.

- Panneau lumineux

En raison d'un problème de conception, le panneau sera changé par le fournisseur, l'Ets Charvet. M. M. SOLFOROSI déplore ce problème car cela donne une mauvaise image de la commune.

- Panneau Pocket

Cela fonctionne bien. On dénombre environ 300 à 400 vues à chaque fois. La gendarmerie ouvrira bientôt une page.

⇒ Vaccination

M. le Maire explique, vu la proposition du directeur de la Maison de Retraite Utrillo, qu'il a proposé à Mme la Préfète de l'Ain de vacciner à la maison de retraite Utrillo les personnes du village souhaitant se faire vacciner contre la COVID-19. Pour l'instant, il n'a pas eu de réponse favorable.

⇒ Ecole / Services Périscolaires

Mme E. CARGNELLI indique qu'un rappel sera fait sur les gestes barrières à appliquer, pour les enfants et le personnel communal.

Une réunion sera faite prochainement avec les agents périscolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h25.

Prochain conseil municipal :

- Samedi 27 mars 2021 à 10h (vote du budget 2021)

Signatures :